

**PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
DE L'EXERCICE 2021
RAPPORT DE PRÉSENTATION**

Budget Principal

1) L'EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le budget supplémentaire constitue à la fois un budget de report de l'exercice précédent (2020) et un budget d'ajustement de l'exercice en cours (2021).

C'est un budget de report qui assure la liaison entre deux exercices en reprenant les résultats globaux constatés à la clôture de l'exercice précédent. Il reprend également les reports de crédits en recettes et en dépenses non consommés mais juridiquement et comptablement engagés au cours de l'exercice précédent.

C'est un budget d'ajustement qui comprend des ajustements à la hausse ou à la baisse de crédits ainsi que les estimations de dépenses et de recettes nouvelles apparues depuis le vote du budget primitif par le Conseil Municipal en février dernier.

Dans ce cadre, le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2021 a pour objet :

- de reprendre les reports de crédits de l'exercice 2020 correspondant aux restes à réaliser de recettes et de dépenses de la section d'investissement comptablement engagés au 31 décembre 2020 pour 3,430 M€ en recettes et 10,400 M€ en dépenses,
- de constater en report à nouveau l'excédent de l'exercice budgétaire 2020 figurant au compte administratif approuvé par le Conseil Municipal du 3 juin 2021 inscrit en recette de fonctionnement (+4,220 M€),
- d'ajuster les recettes et les dépenses prévues au budget primitif de l'exercice 2021 voté par le Conseil Municipal le 13 mars dernier, en particulier pour tenir compte des effets de la crise sanitaire de la Covid-19 sur les 2 premiers trimestres de l'année,
- de prendre en compte les nouvelles opérations à intervenir d'ici la fin de l'année en investissement.

Le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2021 qui sera soumis pour approbation au Conseil Municipal du 23 septembre prochain s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement	4,139 M€
Section d'investissement	19,172 M€
TOTAL	23,312 M€
Dont mouvements réels.....	21,020 M€
<i>Dont mouvements d'ordre</i>	<i>2,292 M€</i>

Les virements de crédits en dépenses entre chapitres budgétaires s'élèvent à un montant global de 313 k€ de la section d'investissement (-313 k€) vers la section de fonctionnement (+313 k€).

Après reprise du solde de clôture de la section d'investissement pour 4,221 M€ en dépense d'investissement, le résultat de l'exercice 2020 permet de couvrir le besoin de financement

de la section d'investissement pour 11,186 M€ et d'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 4,224 M€ en report à nouveau de recettes de la section de fonctionnement.

Le projet de BS 2021 prend en compte les conséquences financières de la crise sanitaire du Covid-19 en ajustant les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement pour un impact net d'environ 500 k€ (recettes en atténuation et dépenses en hausse).

Comme en 2020, le secteur de la petite enfance (crèches et haltes-garderies municipales) sera traité dans le projet de DM1 de fin d'exercice pour intégrer l'aide exceptionnelle reconduite par la CNAF (soutien financier aux crèches fermées).

2) LA PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les inscriptions budgétaires de la section de fonctionnement sont égales à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (k€)	BS 2021
Dépenses de fonctionnement	4.139
Dépenses réelles	1.847
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>2.292</i>
Recettes de fonctionnement	4.139
Recettes réelles	4.131
<i>Recettes d'ordre</i>	<i>8</i>

a) Les dépenses réelles de fonctionnement

Hors réserve pour dépenses imprévues de fonctionnement (724 k€) et mouvements financiers, les dépenses nouvelles de gestion courante s'élèvent à +945 k€ au BS 2021, soit +1,6% du montant total des crédits inscrits en dépenses au BP 2021 (59,368 M€).

Les dépenses de personnel (traitements et charges) font l'objet d'une inscription de crédits complémentaires de +100 k€ au BS 2021 correspondant à 0,3% de la masse salariale évaluée au projet de BP 2021 (38,382 M€) à raison de +50 k€ pour le réajustement à la hausse des mesures effectives du PPCR 2021 pour les agents communaux (50 k€ au BP 2021) et de +50 k€ pour l'incidence sur les 4 derniers mois (septembre à décembre) de l'année 2021 du retour de la semaine scolaire à 4 jours (accueils périscolaires du mercredi matin en semaine scolaire) hors périodes de vacances scolaires.

Les ajustements à la baisse des dépenses du secteur scolaire et périscolaire rendus possibles par le confinement sur les premiers mois de l'année 2021 s'élèvent à un montant de 304 k€.

Les chapitres budgétaires principalement concernés par le BS 2021 sont les suivants :

920 – Administration générale.....+506 k€

Ces dépenses comprennent, principalement, les fournitures achetées dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19 (+65 k€ pour les masques et autotests) ainsi que celles liées au fonctionnement du centre de vaccination au Moulin Brûlé (+35 k€ de prestations téléphoniques) et un renforcement des moyens alloués au service informatique (+80 k€) et une provision complémentaire de 150 k€ pour admissions en non-valeur (100 k€ au BS 2020).

Le projet de BS 2021 comprend également le complément de 50 k€ au titre du réajustement du coût prévisionnel des mesures du PPCR 2021 indiqué plus haut et 50 k€, comme chaque année au BS, pour les fournitures destinées aux travaux en régie 2021

921 – Sécurité et salubrité publiques+147 k€

Ces crédits concernent surtout l’ajustement à la hausse du contingent communal d’incendie versé à titre obligatoire pour le financement de la BSPP conformément à la notification de la Préfecture de Police de Paris intervenue le 8 février dernier pour une dépense prévisionnelle ajustée de 1,050 M€ à 1,200 M€ (+150 k€).

922 – Enseignement - Formation..... -262 k€

Il s’agit principalement des ajustements de dépenses à la baisse en lien avec le confinement en raison du Covid-19 (restauration scolaire et classes d’environnement).

928 – Aménagement et services urbains+511 k€

Un complément de crédits de +130 k€ est inscrit pour l’entretien courant des espaces verts urbains (50 k€) et celui de la voirie communale (80 k€).

L’équilibre de la section de fonctionnement du BS 2021 permet également d’inscrire en réserve pour dépenses imprévues un montant de 724 k€, soit 1,1% des crédits en dépenses réelles de fonctionnement inscrits au BP 2021 (66,674 M€).

Cette réserve sera affectée, le cas échéant, au financement complémentaire des dépenses de fonctionnement en DM1 2021 afin d’ajuster au plus près les réalisations de l’exercice comme les années précédentes.

Dans ce cadre, le virement à la section d’investissement (dépense d’ordre) qui correspond à l’autofinancement de la section de fonctionnement peut être porté de 5,280 M€ au BP 2021 à 7,271 M€ au BS 2021 (+1,991 M€).

b) Les recettes réelles de fonctionnement

Hors reprise de l’excédent net de l’exercice 2020 pour +4,224 M€, les recettes de fonctionnement sont en baisse de -93 k€ au BS 2021 et concernent principalement :

Produits des services (article 70)..... -657 k€

Il s'agit des ajustements de recettes à la baisse en lien avec le confinement en raison du Covid-19 (restauration scolaire, classes d'environnement et stationnement payant).

Le seul secteur scolaire (restauration scolaire et classes d'environnement) et périscolaire (accueils de loisirs et séjours de vacances) représente un montant de recettes en diminution de 497 k€.

Impôts et taxes (article 73)+805 k€

Les recettes inscrites au BP 2021 voté par le Conseil Municipal le 13 mars dernier doivent être corrigées pour tenir compte des bases prévisionnelles 2021 de taxes foncières bâtie et non-bâtie communiquées le 25 mars dernier par la DDFIP du Val-de-Marne au moyen de l'état fiscal 1259-COM.

Le produit de fiscalité directe (y compris la compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales) doit être ajusté de 38,750 M€ en prévision au BP 2021 à 39,549 M€ au BS 2021 (+799 k€ à taux d'imposition constants en 2021) et se décompose, désormais, comme suit :

* Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	0,903 M€
* Taxe foncière bâtie (après transfert de la part départementale).....	25,846 M€
* Taxe foncière non-bâtie	0,020 M€
* Taxe d'habitation sur les résidences principales (compensation THRP).....	12,781 M€
Soit un montant total de.....	39,549 M€

Dotations et participations (article 74)..... -315 k€

Les recettes inscrites au BP 2021 doivent être ajustées au BS pour tenir compte de :

1° de la notification de dotation forfaitaire de DGF 2021 égale à 6,502 M€ contre une prévision de 6,500 M€ au BP 2021 (+2 k€), soit une baisse réelle de -0,8% entre 2020 et 2021 ;

2° du montant de DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) 2021. La dotation attribuée à Maisons-Alfort s'élève à 131 k€ en 2021 (158 k€ en 2020) contre une prévision de 150 k€ au BP 2021 (-19 k€) ;

3° l'ajustement des allocations compensatrices de taxes foncières notifiées en mars 2021 par la DDFIP du Val-de-Marne d'un montant total de 619 k€ pour 2021 à raison de :

* exonérations des locaux industriels (mesure LFI 2021)	593 k€
* exonérations des logements sociaux	17 k€
* exonérations des personnes de condition modeste	9 k€

Au total, la notification fiscale de la DDFIP du Val-de-Marne en mars dernier (fiscalité directe + compensation de la THRP + allocations compensatrices) entraîne un produit complémentaire de +359 k€ pour 2021.

Autres produits de gestion courante (article 75)..... -130 k€

Il s'agit, en particulier, de l'ajustement à la baisse des recettes prévisionnelles de location des salons du Moulin Brûlé pour 2021 (-100 k€) puisque cet équipement a été affecté au centre de vaccination contre la Covid-19 depuis janvier.

Produits exceptionnels (article 77).....+204 k€

Le changement du poste comptable avec le transfert de la gestion communale à la Trésorerie Nord Val-de-Marne située à Vincennes depuis septembre 2020 a, enfin, permis d'entreprendre un travail d'apurement des comptes d'attente préalable indispensable à la bascule en M57 prévue au plus tard au 1^{er} janvier 2024 mais qui pourrait être avancée au 1^{er} janvier 2023.

Ces recettes exceptionnelles comprennent en particulier des recettes encaissées sur la période 2006-2018 et non titrées puisqu'elles n'avaient jamais été notifiées à l'ordonnateur par la Trésorerie Municipale d'Alfortville (+110 k€) et l'application de la déchéance quadriennale pour les retenues de garantie opérées sur les marchés publics sur la période 2006-2015 (+80 k€).

3) LA PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les inscriptions budgétaires de la section d'investissement sont égales à :

SECTION D'INVESTISSEMENT (k€)	BS 2021
Dépenses d'investissement	19.172
Dépenses réelles	4.549
Reports de dépenses de l'exercice N-1	10.402
Solde de clôture de l'exercice N-1	4.221
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>0</i>
Recettes d'investissement	19.172
Recettes réelles	2.266
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	11.186
Reports de recettes de l'exercice N-1	3.437
<i>Recettes d'ordre</i>	<i>2.284</i>

a) Les dépenses réelles d'investissement

Hors réserve pour dépenses imprévues et mouvements financiers, les propositions nouvelles de dépenses d'investissement sont égales à +2,614 M€ au BS 2021.

Ces dépenses d'équipement nouvelles sont entièrement autofinancées (aucun emprunt globalisé supplémentaire inscrit au BS 2021) grâce à la reprise de l'excédent de l'exercice 2020 et représentent un effort d'investissement supplémentaire de 30% du montant des dépenses d'équipement (investissement hors amortissement en capital de la dette) inscrites au BP 2021 (8,895 M€).

Cet équilibre de financement permettra de poursuivre en 2021 la politique de désendettement communal qui a permis de diminuer l'encours de dette communal de 30 M€ depuis le 1^{er} janvier 2005 (-58%).

Un montant de provision pour dépenses d'équipement futures (PPI 2020-2026) de 2,5 M€ restera, ainsi, disponible après approbation du projet de BS 2021 par le Conseil Municipal : 500 k€ pour les écoles communales, 1 M€ pour les équipements sportifs, et 1 M€ pour la voirie communale.

Ces dépenses concernent principalement les chapitres suivants :

900 – Administration générale.....+702 k€

Le projet de BS 2021 comprend les crédits suivants :

* un complément de crédits de +200 k€ (200 k€ au BP 2021) pour le lancement du programme municipal de vidéoprotection afin d'installer les premières caméras reliées à la fibre optique d'ici la fin de l'année 2021 ;

* un complément de crédits de +150 k€ (50 k€ au BP 2021) pour le projet « école numérique » concernant les écoles élémentaires qui consiste à équiper sur 2021/2022 toutes les salles de classe des cycles 1 (CP) et 2 (CE1/CE2) d'un vidéoprojecteur interactif et d'une connexion filaire haut-débit à internet afin de renforcer les moyens techniques éducatifs à disposition des enseignants ;

* l'acquisition du matériel nécessaire à la prévention contre la pandémie de Covid-19 pour +112 k€ dont 90 k€ au titre des purificateurs d'air qui ont été installés dans les réfectoires scolaires et 22 k€ pour la protection renforcée des bureaux de vote avec double scrutin qui se sont tenus en juin dernier ;

* un complément de crédits pour l'opération de rénovation du cimetière communal pour l'aménagement du pavillon (+100 k€).

902 – Enseignement et formation.....+669 k€

Le projet de BS 2021 comprend les crédits suivants :

* la réfection des cours d'écoles avec végétalisation et création d'îlots de fraîcheur à hauteur de 440 k€ pour la maternelle Berlioz (220 k€) et l'élémentaire Pompidou (220 k€) ;

* la création d'un auvent sur cour à la maternelle Daudet (180 k€) ;

* un complément de crédits pour l'opération de rénovation de la maternelle Péguy (+120 k€) afin de créer une salle de classe supplémentaire ;

* la transformation de la salle de motricité en salle de classe à la maternelle Saint-Exupéry (+100 k€) ;

* un complément de crédits (+100 k€) pour la rénovation des menuiseries extérieures de la maternelle des Planètes (250 k€ au BP 2021).

Le financement budgétaire de ces dépenses nouvelles est assuré par des réajustements de crédits pour 500 k€.

908 – Aménagement et environnement.....+1.123 k€

Le projet de BS 2021 comprend les crédits suivants :

* un complément de crédits de 930 k€ pour le projet de Maison de l'Environnement en bords de Marne (rénovation d'une station-service désaffectée et dépollution du site) dont 650 k€ au titre du bâtiment et 280 k€ au titre des travaux de voirie en lien avec la création du nouvel espace vert urbain attenant à ce projet ;

* une provision de 300 k€ au titre de la poursuite de la politique municipale volontariste d'acquisitions foncières dans le diffus (logements privés et lutte contre les marchands de sommeil) ou de locaux commerciaux par voie d'acquisition amiable ou de préemption afin d'avoir les capacités budgétaires en 2021 de saisir d'éventuelles opportunités. Cette provision pourra, le cas échéant, être reportée sur l'exercice 2022 ;

* la création d'une ferme maraîchère municipale pour la production de légumes et fruits bio destinés à la confection en régie des repas dans les crèches communales (300 k€) ;

* un complément de crédits de 240 k€ pour le lancement de l'opération « 1.000 arbres pour Maisons-Alfort » dans le cadre de la délibération du Conseil Municipal du 6 février dernier (acquisition et plantation de nouveaux arbres par la ville sur les dépendances privées) ;

* la rénovation de l'éclairage public sur voies communales dans un nouveau quartier municipal avec la pose de nouveaux éclairages LED (150 k€).

Le financement budgétaire de ces dépenses nouvelles est assuré par des réajustements de crédits pour 500 k€.

911 - Dettes et autres opérations financières+1.785 k€

Il s'agit du montant en capital restant dû de l'emprunt initial SFIL n°244 remboursé par anticipation au 1^{er} décembre 2021 inscrit en dépense et en recette. Ce montant ne pèse donc pas sur l'équilibre de financement du BS 2021.

L'équilibre de la section d'investissement du BS 2021 permet d'inscrire en réserve pour dépenses imprévues un montant de 150 k€, soit 1,2% des crédits en dépenses réelles d'investissement inscrits au BP 2021 (12,425 M€).

b) Les recettes réelles d'investissement

Les recettes nouvelles d'investissement sont ajustées à la hausse pour +2,266 M€ au BS 2021.

Subventions d'investissement (article 13)+710 k€

Le BS 2021 intègre l'ensemble des subventions d'investissement notifiées depuis le vote du BP 2021 par le Conseil Municipal et obtenues pour les projets d'investissement en cours avant l'été ou lancés durant l'été, notamment les subventions suivantes :

* 250 k€ de la Région Ile-de-France pour la végétalisation des cours d'écoles (maternelles Péguy et Berlioz et élémentaire Pompidou) ;

* 190 k€ de Métropole du Grand Paris (MGP) pour la transformation d'une station-service en Maison de l'Environnement ;

* 125 k€ de la Région Ile-de-France pour la Maison de l'Environnement ;

* 125 K€ au titre de la DSIL 2021 pour la rénovation des menuiseries extérieures de la maternelle des Planètes après celle de l'élémentaire réalisée en 2020 ;

* 20 k€ du SIPPAREC pour l'acquisition de véhicules électriques non-polluants.

C'est donc un montant total de 710 k€ de subventions d'investissement qui peuvent être inscrites en recettes supplémentaires au BS 2021.

Cessions foncières (article 95)+292 k€

Conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 13 mars dernier, le BS 2021 prend acte des cessions de biens fonciers suivantes :

* la revente de 2 appartements situés au 32 rue Bourgelat et qui sont revendus au prix initial d'acquisition à l'ESH de Maisons-Alfort et sans aucune plus-value pour être transformés et conventionnés en logements sociaux (252 k€) ;

* et de la vente de deux places de stationnement situées dans la résidence des Îles au 51 avenue Foch achetées en 1979 et dont la ville n'a plus l'utilité.

Emprunts et dettes assimilées (article 16)+1.255 k€

* Emprunt globalisé..... -530 k€

Le montant inscrit budgétairement sur l'exercice 2021 est baissé de 2,530 M€ au BP 2021 à 2 M€ au BS 2021 (-530 k€). Les besoins prévisionnels de tirage de l'exercice 2021 seront, quant à eux, adossés sur la recette reportée de l'exercice 2020 à hauteur de 1,500 M€.

*** Remboursement anticipé de l'emprunt SFIL n°2441.785 k€**

Il s'agit du montant en capital restant dû de l'emprunt initial SFIL n°244 remboursé par anticipation au 1^{er} décembre 2021 inscrit en dépense et en recette. Ce montant ne pèse donc pas sur l'équilibre de financement du BS 2021.

Dans le cadre de la gestion dynamique de la dette communale, un réaménagement de l'emprunt SFIL n°244 indexé sur des conditions financières structurées [taux Fixe 3,58% si inflation française annuelle hors tabac supérieure ou égale à 0,00% sinon 3,58% + 3 x (0% - inflation française annuelle hors tabac) jusqu'au 01/12/2026 ensuite taux fixe de 3,58%,] est acté pour le 1^{er} décembre 2021. Ce « sous-jacent » n'a jamais été activé depuis la mobilisation de ce contrat d'emprunt en décembre 2008 et la ville a toujours payé un taux d'intérêt fixe de 3,58%.

Cette opération de réaménagement à échéance annuelle sera adossée sur un emprunt de refinancement à taux fixe de 0,17% (contre 3,58% depuis 2009 avec l'emprunt initial) avec la même durée résiduelle actuelle (7 ans). L'économie d'intérêts financiers pour la ville sur la durée résiduelle s'élèvera à 215 k€ sur la période 2022-2028.

L'indemnité de remboursement anticipé d'un montant de 301 k€ sera capitalisée pour 293 k€ et reportée sur les nouvelles conditions financières pour 8 k€ afin d'obtenir un taux fixe plancher de 0,17% (conditions générales de la SFIL).

4) LES CREDITS VOTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

En mouvements réels, les crédits inscrits au titre de l'exercice 2021 (y compris les restes à réaliser de la section d'investissement) se présenteront donc comme suit :

Mouvements réels (k€)	BP 2021	BS 2021	TOTAL
1 Section de fonctionnement			
Recettes réelles (1)	73.304	4.131	77.435
Dépenses réelles (2)	66.674	1.847	68.521
Epargne brute (1-2)	+6.330	+2.284	8.614
2 Section d'investissement			
Recettes réelles (3)	5.795	16.889	22.684
Dépenses réelles (4)	12.425	19.172	31.597
Total des recettes (1+3)	79.099	21.020	100.119
Total des dépenses (2+4)	79.099	21.020	100.119

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'EXERCICE 2021
1-SYNTHESE DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Objet	Article	BS 2021
Administration générale :	900	702 209,00 €
Archives Municipales - Acquisition peinture Victor MAREC	90020.1/2161	500,00 €
Police Municipale - Equipements caméra x 4 + Radio portative x 1	90020.1/2188	6 000,00 €
Covid 19 - Purificateurs d'air (40)	90020.2/2188	90 000,00 €
Défibrillateurs (DAE) - Equipement des ERP communaux	90020.2/2188	50 000,00 €
Covid 19 - Matériel élections (protections Urnes)	90020.2/2188	22 000,00 €
CTM - Extension Garage Municipal (Lancement de l'opération)	90020.2/2313	30 000,00 €
Informatique communale - Complément de crédits logiciels (Idem BS 2020)	90020.6/2051	30 000,00 €
Vidéo-Protection - Complément de crédits (200 k€ BP 2021)	90020.6/21533	200 000,00 €
Ecole Numérique - Complément de crédits pour équipements (50 k€ BP 2021)	90020.6/2183	150 000,00 €
Informatique communale - Complément de crédits matériels (Idem BS 2020)	90020.6/2183	50 000,00 €
Informatique communale - Complément de crédits TPE (Paiement CB sur régies DFT)	90020.6/2183	10 000,00 €
Informatique communale - Drone (moyens vidéos)	90020.6/2183	2 500,00 €
Cimetière communal - Aménagement du pavillon (350 k€ BP 2021)	90026/2135	100 000,00 €
Virements de crédits (chapitre 900) :	900	-38 791,00 €
Enseignement-Formation :	902	668 633,00 €
Maternelle Daudet - Création d'un auvent sur cour	90211/2135	180 000,00 €
Maternelle les Planètes - Complément de crédits fenêtres (250 k€ BP 2021)	90211/2135	100 000,00 €
Maternelle Saint-Exupéry - Transformation salle de motricité en salle de classe	90211/2135	100 000,00 €
Maternelle Daudet - Rénovation du hall d'entrée	90211/2135	50 000,00 €
Maternelles - Travaux de végétalisation des cours (Berlioz et Péguy)	90211/2135	40 000,00 €
Maternelles - Pose de poulaillers dans les cours maternelles	90211/2135	5 000,00 €
Maternelle Berlioz - Réfection de la cour d'école (enrobé blanc)	90211/2135	220 000,00 €
Maternelle Péguy - Complément de crédits (+1 classe)	90211/2313	120 000,00 €
Elémentaire Saint-Exupéry - Création d'un auvent (accès au réfectoire)	90212/2135	50 000,00 €
Elémentaires - Travaux de végétalisation des cours (Pompidou)	90212/2135	25 000,00 €
Elémentaires - Pose de poulaillers dans les cours élémentaires	90212/2135	5 000,00 €
Ecoles communales - Visiophones (écoles et crèches)(30 k€ RP 2020)	90212/2135	60 000,00 €
Elémentaire Pompidou - Réfection de la cour d'école (enrobé blanc)	90212/2135	220 000,00 €
Réajustement de crédits PPI 2020-2026	90212/2313	-500 000,00 €
Virements de crédits (chapitre 902) :	902	-6 367,00 €
Culture :	903	30 199,00 €
Conservatoire Municipal - Mobilier pour classes d'éveil et 1er cycle	90311.0/2184	2 500,00 €
Conservatoire Municipal - Matériel vidéo et enregistrement	90311.0/2188	2 500,00 €
Virements de crédits (chapitre 903) :	903	+25 199,00 €
Sport et Jeunesse :	904	30 680,00 €
Dont équipements sportifs :	904-41%	20 000,00 €
Tennis La Fontaine - Mise en place du contrôle d'accès aux courts	90412/2135	20 000,00 €
Dont équipements Jeunesse :	904-42%	0,00 €
Virements de crédits (chapitre 904) :	904	+10 680,00 €
Aménagement et services urbains :	908	1 123 316,00 €
Eclairage Public - Renouvellement éclairage quartier LED (Arbitrage BP 2021)	90814/21534	150 000,00 €
Réajustement de crédits PPI 2020-2026	90822/2152	-500 000,00 €

Objet	Article	BS 2021
Maison de l'Environnement - Budget voirie (lot n°5)(Note DGST 28/04)	90822/2152	280 000,00 €
Licence IV - Maison de l'Environnement (DCM 03/06/2021)(Mail AL 24/06/2021)	90823/2051	16 000,00 €
Programme 1000 arbres - Complément de crédits 2021 (50%)	90823/2121	240 000,00 €
Maison de l'Environnement - Complément de crédits bâtiments (Note DGST 06/05)	90823/2135	650 000,00 €
Espaces verts - Création d'une ferme maraîchère municipale	90823/2135	300 000,00 €
Acquisitions foncières - Provision 2021/2022 (300 k€ RP 2020)	90824/2132	300 000,00 €
Virements de crédits (chapitre 908) :	908	-312 684,00 €
Action économique :	909	59 266,00 €
31 cours des Juilliottes - Mission maîtrise d'œuvre CODIA	9090/2135	10 000,00 €
31 cours des Juilliottes - Pose d'une alarme anti-intrusion	9090/2135	10 000,00 €
31 cours des Juilliottes - Lancement de l'opération	9090/2135	30 000,00 €
Virements de crédits (chapitre 909) :	909	+9 266,00 €
Dettes et autres opérations financières :	911	1 785 000,00 €
Réaménagement SFIL 01/12/2020 - CRD emprunt n°244 (D=R)	911/166	1 785 000,00 €
Dépenses imprévues :	918	150 000,00 €
Réserve pour dépenses imprévues	918/020	150 000,00 €
Résultats antérieurs :	***	14 623 191,25 €
Reprise des reports de dépenses d'investissement 2020	900/909	10 401 714,79 €
Solde d'exécution 2020 section d'investissement (D001)	90020.0/001	4 221 476,46 €
DÉPENSES RÉELLES :	***	19 172 494,25 €
Virements de crédits (au 15/06/2021) :	***	-312 697,00 €
DÉPENSES D'ORDRE :	***	0,00 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :	***	19 172 494,25 €

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'EXERCICE 2021
2-SYNTÈSE DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Objet	Article	BS 2021
Subventions d'investissement :	13	710 000,00 €
SIPPEREC - Subvention véhicules électriques (Notification 21/05/2021)	90020.3/1326	20 000,00 €
DSIL (PR) - Subv. Menuiseries extérieures maternelle des Planètes (Notification 30/04/2021)	90211/1321	125 000,00 €
CRIF - Subv. Végétalisation cours d'écoles (0 BP 2021)(250 k€)(CP 01/04/2021)	90212/1322	250 000,00 €
CRIF - Subv. Maison de l'Environnement (0 BP 2021)(125 k€)(CP 01/04/2021)	90823/1322	125 000,00 €
MGP - Subv. FIM 2021 Maison de l'environnement (0 BP 2021)(Bureau MGP 23/03/2021)	90823/13251	190 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées :	16	1 255 000,00 €
Emprunt globalisé 2021 (2,530 M€ BP 2021)(1,500 M€ RP 2020)	911/1641	-530 000,00 €
Réaménagement SFIL 01/12/2021 - CRD emprunt n°244 (R=D)	911/166	1 785 000,00 €
Autres immobilisations financières :	27	8 625,00 €
Déconsignation CDC - Expropriation TGI Créteil 18/01/2021 (Grenouilleau 4rue Renan)	90824/275	8 625,00 €
Cessions d'immobilisations :	95	292 000,00 €
Cessions foncières (DCM 13/03/2021) - Places de stationnement 51 avenue Foch (2 x 20 k€)	95/024	40 000,00 €
Cessions foncières (DCM 13/03/2021) - Appartements 32 rue Bourgelat (120 k€ + 132 k€)	95/024	252 000,00 €
Résultats antérieurs :	***	14 623 191,25 €
Reprise des reports de recettes d'investissement 2020	902/911	3 437 298,00 €
Excédent de fonctionnement 2020 capitalisé (R1068)	912/1068	11 185 893,25 €
RECETTES RÉELLES :	***	16 888 816,25 €
<i>Refinancement n°244 - IRA capitalisée (ROI)</i>	914/1641	293 000,00 €
<i>Virement de la section de fonctionnement (4,550 M€ BP 2020)(ROI)</i>	919/021	1 990 678,00 €
RECETTES D'ORDRE :	***	2 283 678,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :	***	19 172 494,25 €

